L'offre cyber stoïk distribuée par zenioo

Une solution complète qui assure et protège les entreprises contre les cyberattaques

Pour qui ?

Toutes les TPE/PME et tous secteurs d'activité réalisant entre 0 et 50 millions de chiffre d'affaires et désirant se couvrir et se protéger face aux cybers attaques.

Exemples d'impacts à la suite d'une cyberattaque : un boucher qui ne peut plus utiliser sa caisse enregistreuse ; une TPE de logistique qui n'a plus accès à son logiciel de stocks, un menuisier qui n'a plus la possibilité de réaliser un devis.

La seule offre qui associe en un même produit : assurance et protection

Produit géré par Stoïk

ASSURANCE
Couvrir le risque cyber

Un numéro d'urgence disponible 24/7 pour tous les assurés

Prise en charge :

- Des conséquences d'une atteinte aux données
- Des conséquences d'une atteinte au service informatique
- Des pertes d'exploitation en cas d'altération du système informatique

SÉCURITÉ
Réduire le risque cyber

Des outils pour minimiser le risque cyber :

- Un scan externe hebdomadaire du système informatique
- Des notifications en cas de nouvelle vulnérabilité détectée
- Des campagnes de simulation de phishing personnalisées

ADHÉSION ULTRA-FACILITÉE

- L'émission de devis en 2 clics
- L'envoi des contrats en ligne
- Un scan d'éligibilité de l'entreprise
- Une signature électronique
- Des contenus et formations dédiés
- Des experts disponibles

Les garanties

SERVICES D'URGENCE LIÉS À LA GESTION DE LA CRISE

- ✓ Service 24h / 7j
- ✓ Mesures d'urgence
- ✓ Intervention d'experts

Détail de la garantie

- Mise à disposition d'une hotline disponible 24h/24 et 7J/7
- À la suite de la découverte notifiée, sous 48h, d'un cyber incident avéré ou potentiel :
  - Désignation sous 24h d'un référent de crise
  - Intervention coordonnée d'experts
    - Expert informatique : localiser et contenir l'attaquant au sein du système informatique
    - Expert juridique : conseils à l'obligation de notification aux autorités administratives compétentes et aux personnes concernées
    - Conseiller en communication de crise : limiter l'impact réputationnel de la cyberattaque

Prise en charge des frais engagés

- Sans application de franchise pendant 48h après notification
- Avec application de franchise après 48h (de 1 000 € à 15 000 € au choix)
- Avec application de la limite (de 100 000 € à 1 000 000 € au choix)

zenioo

Siège social : 75 bis rue de Sèze, 69006 Lyon – zenioo.com.
SAS au capital de 1.267.431 €, RCS de LYON n°884 782 582. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°20 005 879 (www.orias.fr).
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

GARANTIES EN CAS D'ATTEINTE AUX DONNÉES

DOMMAGES SUBIS PAR L'ASSURÉ

- ✓ Frais de notification
- ✓ Frais de monitoring

Détail de la garantie

- ➥ **Frais obligatoires de notification** aux personnes concernées :
  - Identification des personnes concernées
  - Collecte des informations utiles pour préparer la notification aux personnes concernées et/ou à l'autorité administrative compétente
  - Impression, envoi et/ou publication d'éléments permettant de procéder à la notification
  - Mise en place d'une plateforme téléphonique dédiée aux personnes concernées
- ➥ **Frais de monitoring et de surveillance** pour détecter et contrôler sur Internet l'utilisation non conforme de données personnelles

Prise en charge des frais engagés

- ➥ Pendant 12 mois maximum
- ➥ Avec application de franchise (de 1 000 € à 15 000 € au choix)
- ➥ Avec application de la limite (de 100 000 € à 1 000 000 € au choix)

RESPONSABILITÉ CIVILE

- ✓ Frais de défense
- ✓ Conséquences pécuniaires
- ✓ Mesures correctives

Détail de la garantie

Garantie déclenchée par une réclamation formulée à l'encontre de l'assuré par un tiers suite à une atteinte à ses données personnelles ou confidentielles

- ➥ Frais de défense
- ➥ Conséquences pécuniaires d'une réclamation
- ➥ Frais raisonnables et nécessaires pour prévenir la survenance d'une réclamation et/ou d'en limiter l'étendue

Prise en charge des frais engagés

- ➥ Avec application de franchise (de 1 000 € à 15 000 € au choix)
- ➥ Avec application de la limite (de 100 000 € à 1 000 000 € au choix)

GARANTIES EN CAS D'ATTEINTE AU SYSTÈME INFORMATIQUE

- ✓ Frais de remise en état du système informatique
- ✓ Cyber extorsion

Détail de la garantie

En cas de menace d'extorsion pendant la période d'assurance, sont pris en charge :

- ➥ Les frais engagés ou validés par écrit par le référent de crise pour identifier et analyser l'atteinte malveillante à l'origine de la menace d'extorsion
- ➥ **La perte de marge brute d'exploitation** directement causée par la menace d'extorsion
- ➥ Les frais de négociation, de traduction et/ou d'interprète qualifié

Prise en charge des frais engagés

- ➥ Avec application de franchise (de 1 000 € à 15 000 € au choix)
- ➥ Avec application de la limite (de 100 000 € à 1 000 000 € au choix)

GARANTIES PERTES D'EXPLOITATION EN CAS D'ALTÉRATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE

- ✓ Perte marge brute
- ✓ Frais supplémentaires

Détail de la garantie

En cas d'arrêt du système informatique ou de dégradation et/ou suspension du service rendu par le système informatique à la suite directe et exclusive d'une atteinte malveillante par un tiers, sont pris en charge :

- ➥ **La perte de marge brute d'exploitation** sur la base de la marge brute d'exploitation qui aurait dû être réalisée. Un expert pourra être mandaté pour en effectuer l'évaluation
- ➥ Les frais supplémentaires d'exploitation nécessaires à la limitation de l'impact de l'atteinte malveillance sur la perte de marge brute

Prise en charge des frais engagés

- ➥ Avec l'application d'une franchise de 12 heures
- ➥ Avec application de franchise (de 1 000 € à 15 000 € au choix)
- ➥ Avec application de la limite (de 100 000 € à 1 000 000 € au choix)
- ➥ Avec l'application d'une limite de 6 mois

RESPONSABILITÉ CIVILE TRANSMISSION DE VIRUS

- ✓ Frais de défense
- ✓ Conséquences pécuniaires
- ✓ Mesures correctives

Détail de la garantie

Garantie déclenchée par une réclamation formulée à l'encontre de l'assuré par un tiers, suite à une atteinte malveillante par un tiers, engendrant une utilisation à des fins malveillantes de son système informatique (transmission de virus) :

- ➥ Prise en charge des frais de défense
- ➥ Prise en charge des conséquences pécuniaires d'une réclamation
- ➥ Prise en charge des frais raisonnables et nécessaires pour prévenir la survenance d'une réclamation et/ou d'en limiter l'étendue

Prise en charge des frais engagés

- ➥ Avec application de franchise (de 1 000 € à 15 000 € au choix)
- ➥ Avec application de la limite (de 100 000 € à 1 000 000 € au choix)

CYBER FRAUDE

- ✓ Pertes pécuniaires

Détail de la garantie

Garantie enclenchée par une plainte de l'assuré auprès des autorités compétentes à la suite d'un détournement de fonds ou de valeurs provenant d'une introduction frauduleuse dans son système informatique par un tiers :

- ➥ Prise en charge des pertes pécuniaires directes résultant de la cyber fraude

Prise en charge des frais engagés

- ➥ Avec application de franchise (de 1 000 € à 15 000 € au choix)
- ➥ À hauteur de 10 % maximum de la limite souscrite (de 100 000 € à 1 000 000 € au choix) et plafonnée à 50 000 €

PRÉVENTION	
✓ Scan de vulnérabilité ✓ Campagne de phishing ✓ Tableau de bord	➥ **Scan de vulnérabilités externe hebdomadaire** : une fois par semaine. Les assurés sont notifiés par mail en cas de nouvelle vulnérabilité ou par téléphone en cas de vulnérabilité critique. Stoïk accompagne pour résoudre les vulnérabilités ➥ **Campagne de phishing** : Chaque employé reçoit un mail une fois par mois. Tous les employés qui soumettent des mots de passe sont redirigés vers une formation ➥ **Tableau de bord** : l'assuré maitrise son exposition au risque cyber avec l'évaluation de la vulnérabilité de son équipe et la proposition de formation personnalisées pour les collaborateurs à risque

Les conditions

Souscripteurs	**Sont acceptés :** ➥ Les adresses en France métropolitaine, y compris Corse ➥ Les entreprises avec un numéro SIREN ➥ Le chiffres d'affaires <= 50 000 000 € **Sont refusés :** ➥ Les entreprises en cours d'immatriculation ➥ Le chiffre d'affaires > 50 000 000 € ➥ Les entreprises ayant plus de 30 % du chiffre d'affaires en Amérique du Nord
Date d'effet	Zéro délai de carence
Échéance principale	En date d'anniversaire
Frais	Possibilité d'ajouter des frais de courtage
Fractionnements possibles	➥ Mensuel ➥ Annuel par défaut
Mode de paiement possible	Prélèvement automatique
Frais d'avenant	Aucun
Signature	Signature électronique exclusivement

Le marché cible

Toute entreprise française réalisant entre 0 et 50 millions de chiffre d'affaires quel que soit le secteur d'activité : agriculture, commerce, formation, service à la personne, transport, loisirs, hôtellerie, restauration, industrie, produits & services numérique, institutions financières, secteur médical, bureaux...

La rémunération

En tant que distributeur de produits d'assurance, il vous appartient de vérifier que les modalités de rémunération prévues ne sont pas de nature à créer un risque de conflit d'intérêts qui serait préjudiciable à votre client.

La conformité en toute simplicité !

La gouvernance produit

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité de nos produits, faites-nous part de vos retours si vous constatez que soit :

- le produit n'est pas en adéquation avec les intérêts, objectifs et caractéristiques du marché cible précisé ci-dessus ;
- des circonstances relatives au produit sont susceptibles d'avoir des répercussions défavorables pour le client ;
- les modalités de rémunération proposées pour le produit vous placent dans une situation de conflit d'intérêt vis-à-vis du client ;

à partir de la messagerie instantanée mise à disposition depuis notre plateforme de vente, ou via votre délégué régional.

La réglementation LCBFT

Au regard du risque faible du produit, vous devez appliquer a minima un niveau de **vigilance simplifiée** au titre du titre VI du livre V du code monétaire et financier.

Concrètement cela signifie que vous devez collecter les informations d'identification suivants :

	Client personne physique	**Client personne morale**
Client potentiel	Nom, prénoms, date et lieu de naissance	Forme juridique, dénomination sociale, numéro SIREN, adresse du siège et du lieu de direction effective si différent
Bénéficiaire effectif	Non concerné	Nom, prénoms, date et lieu de naissance
Personne agissant pour le compte du Client (ex : payeur de prime, représentant légal)	Nom, prénoms, date et lieu de naissance, lien avec la personne représentée	Nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonction de représentation exercée

En cas d'opération atypique au sens de l'article L561-10-2 du code monétaire et financier, vous devez :

- ✓ Effectuer la vérification d'identité conformément aux articles R561-5-1 et suivants du code monétaire et financier
- ✓ Collecter les informations pertinentes au titre de la relation d'affaires et de la connaissance de la situation professionnelle, économique et financière du client et, le cas échéant de son bénéficiaire effectif, afin d'éliminer ou de réduire le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- ✓ Recueillir une seconde pièce d'identité
- ✓ S'assurer que le premier paiement soit effectué en provenance d'un compte situé en UE et ouvert au nom du Client ou de son représentant.

En cas de question, vous pouvez vous adresser au correspondant TRACFIN de notre société à l'adresse mail suivante : lcb-ft.tracfin@zenioo.com.

FP_CYBERASSU_020922

Siège social : 75 bis rue de Sèze, 69006 Lyon – zenioo.com.
SAS au capital de 1.267.431 €, RCS de LYON n°884 782 582. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°20 005 879 (www.orias.fr).
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.